

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU DU MARDI 28 JUIN 2016

Conseil Municipal convoqué par courriel le 23/06/2016 - Date d'affichage de la convocation : 23/06/2016.

Présidence : M. Jacques WEIBEL, Maire.

Secrétaire de séance : M. Alex BORNES.

Participants : M. Jacques WEIBEL, M. Robert DARIEN, Mme Sylvie RIVAUD, Mme Cathy LUTRAT, M. Alex BORNES, Mme Gwenaelle LE CREURER, M. Jean-André CAHUZAC, Mme Sonia LABSY, M. Patrick RIVARD, M. René BONNET, Mme Clara PICHOT (Arrivée à 18h50), M. Alain BONDON.

Absents excusés² : M. Emmanuel DAVID, Mme Sylvie REBRE, Mme Déborah KEROUREDAN (Pouvoir à Mme Cathy LUTRAT).

Points inscrits à l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 mai 2016.
- 2 - Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).
- 3 - Travaux.
- 4 - Urbanisme – Environnement.
- 5 - Affaires scolaires.
- 6 - Affaires administratives, financières et foncières.
- 7 - Informations – communications – fêtes – cérémonies – Interventions diverses.
- 8 - Dates à retenir.

Début de la séance : 18h35.

1 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2016

Délibération n°2016_46

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 mai 2016 a été diffusé aux élus municipaux par courriel le 27 mai 2016, affiché dans les panneaux municipaux et mis en ligne sur le site internet municipal www.aunay-sous-auneau.fr rubrique « la vie municipale/réunions » le même jour.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 mai 2016 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

N° D'ORDRE	CODE	NOMENCLATURE	DATE	DECISION
2016-469	2-3	Droit de préemption Urbain	24/05/2016	Renoncement du droit de préemption urbain sur les immeubles cadastrés section AC N° 458
2016-470	2-3	Droit de préemption Urbain	24/05/2016	Renoncement du droit de préemption urbain sur les immeubles cadastrés section AC N° 341
2016-471	1-4	Achat	26/05/2016	Acceptation du devis de l'entreprise FORTÉ pour la réfection des sols de la bibliothèque municipale d'un montant de 4 086,73 € T.T.C. (Dépense d'investissement).
2016-472	1-4	Achat	03/06/2016	Équipement d'un triangle tri flach avec installation électrique pour le camion Renault et le tracteur Fiat 880
2016-473	3-3	Location	10/06/2016	Location du foyer communal le 11 et 12 juin 2016.
2016-474	3-3	Location	10/06/2016	Location du foyer communal le 18 et 19 juin 2016,
2016-475	2-3	Droit de préemption Urbain	23/06/2016	Renoncement du droit de préemption urbain sur les immeubles cadastrés section AC N° 221 et 460.
2016-476	1-4	Achat	22/06/2016	Acceptation du devis de l'entreprise PELLE pour la fourniture et la pose de protection des bas de portes du restaurant scolaire d'un montant de 2 460,00 € T.T.C. (Dépense d'investissement).
2016-477	1-4	Achat	24/06/2016	Acceptation du devis de l'entreprise COMAT & VALCO pour la fourniture d'une vitrine à la bibliothèque municipale d'un montant de 219,60 € T.T.C. (Dépense d'investissement).

3 – TRAVAUX

Informations sur les programmes communaux inscrits aux budgets 2016 :

- Sanitaires de l'école élémentaire « Les Hirondelles » : La première réunion de chantier est fixée au mercredi 29 juin 2016 à 11h00.
- Travaux d'électricité et de remplacement de menuiseries extérieures à l'école maternelle : Les travaux seront réalisés en juillet 2016.
- Extension de l'éclairage public : Le SDE28 a reçu l'ordre de service.
- Mise aux normes des armoires de l'éclairage public : Les travaux seront réalisés prochainement.
- Extension de la GTB à la bibliothèque et au restaurant scolaire, et programme de remplacement des convecteurs de la mairie : L'entreprise interviendra en juillet 2016.
- Travaux d'étanchéité de la couverture du foyer : L'entreprise interviendra lors de la première quinzaine de septembre si le temps le permet.
- Travaux de renforcement du réseau d'eau potable route de Cheneville : La consultation des entreprises est en cours. Le Conseil Municipal délibérera le 12 juillet 2016 pour retenir l'offre la mieux disante.
- Travaux de peinture et de remplacement des revêtements de sol de la bibliothèque municipale « Sylvaine Babiarz » : Les travaux seront réalisés lors de la seconde quinzaine de juillet 2016.

4 – URBANISME – ENVIRONNEMENT – EAU - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Robert DARIEN

A. RÉVISION DU PLU :

- Dans le cadre de la consultation de la population, une exposition sera présentée dans la salle du Conseil Municipal du 1^{er} au 29 juillet 2016.
- Exceptionnellement, il sera prévu une réunion du Conseil Municipal début août. Il a été décidé de resserrer le planning afin que le PLU révisé et « grenellisé » soit approuvé avant le 31/12/2016 (avant la mise en place de la nouvelle communauté de communes).

Le planning est le suivant :

- *Juillet 2016 : Concertation des habitants (documents consultables dans la salle du Conseil + sur le site internet municipal).*
- *Réunion du Conseil Municipal le 02 août 2016 pour arrêter le PLU.*
- *Août, septembre et octobre 2016 : Examen du dossier par les services de l'Etat et des personnes publiques associées.*
- *Novembre 2016 : Enquête publique.*
- *Mi-décembre 2016 : Remise du rapport du commissaire-enquêteur.*
- *Fin décembre 2016 : Approbation du PLU par le Conseil Municipal.*

- Le Conseil Municipal a reçu communication du dernier compte rendu de la réunion de travail consacrée à la révision du PLU en date du 9 juin 2016.

- **18h50 : Arrivée de Madame Clara PICHOT.**

B. AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE À L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET DES ACTES D'URBANISME (MISSION CONFIEE A L'ATD) **Délibération n°2016_47**

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Aunay-sous-Auneau adhère au service d'instruction du droit du sol depuis le 1^{er} juillet 2015.

À la demande des communes, le Conseil d'Administration de l'Agence Technique Départementale en charge du service a décidé de moduler la tarification des actes instruits en fonction de leur complexité et du temps d'instruction.

Les ratios utilisés pour la différenciation des coûts sont fixés comme suit :

- Certificat d'urbanisme b) : 0,4 équivalent PC
- Déclaration préalable : 0,7 équivalent PC
- Permis de construire : 1
- Permis d'aménager : 1,2 équivalent PC
- Permis de démolir : 0,8 équivalent PC

La possibilité d'une prestation de pré-instruction pour les collectivités qui le souhaitent a également été adoptée sur la base d'un tarif horaire de 25 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention relative à l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme avec l'Agence Technique Départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve l'avenant n° 1 à la convention relative à l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme avec l'Agence Technique Départementale.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

C. RÉORGANISATION DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE

Délibération n°2016_48

En novembre 2015, le Conseil Départemental a fait part de son souhait de revoir la classification des routes départementales en vue de réaliser des économies sur le budget consacré à l'entretien de la voirie.

Plusieurs hypothèses étaient envisagées : le déclassement en voirie communale après remise en état ou sans remise en état mais avec le versement d'une soulte, le déclassement sans remise en état mais augmentation du niveau de service sur un axe privilégié, le déclassement avec la limitation de la circulation, la fermeture de certaines routes.

Une réunion d'échanges a été organisée le 17 novembre 2015 et il était prévu une réunion de travail avec les services départementaux pour faire le point sur les propositions de classification faite par le Département.

Par un courrier du 17 juin 2016, le Conseil Départemental a proposé au Conseil Municipal de délibérer sur sa proposition pour le déclassement de certaines voies en voies communales ou pour un classement « C5 » correspondant à un niveau de service réduit au strict minimum (1 débroussaillage annuel et des interventions d'entretien d'urgence).

Il est indiqué que le Conseil Municipal a travaillé en commission sur ce dossier en janvier 2016 et qu'il a arrêté un certain nombre de propositions tenant compte du trafic et des transports collectifs.

Le Conseil Municipal s'étonne de la demande du Conseil Départemental pour le maintien de la proposition initiale alors qu'aucune rencontre n'a eu lieu avec le service de la voirie départementale pour faire le point sur ce dossier. En conséquence, la proposition du Conseil Départemental ne peut être approuvée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, considérant qu'aucune concertation n'a été organisée avec les services départementaux, refuse la proposition de réorganisation de la voirie départementale proposée par courrier du 17 juin 2016.

5 - AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Sylvie RIVAUD.

Madame Sylvie RIVAUD, Adjointe déléguée, commente en séance :

- Le compte rendu de la réunion trimestrielle de travail de la commission scolaire du 14 juin 2016 consacrée à la cantine scolaire.

- Le compte rendu du Conseil d'Ecole du 14 juin 2016.

Consultation des prestataires pour le renouvellement du contrat de fourniture des repas à la cantine scolaire. Le dossier sera présenté au Conseil Municipal lors de la réunion de 12 juillet 2016. L'ouverture des plis par la commission MAPA a eu lieu le lundi 27 juin 2016 à 10h, Les prestataires ayant déposé une offre seront reçus le jeudi 30 juin 2016.

6 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET FONCIÈRES

A. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016

Délibération n° 2016_49

Le Conseil Municipal est informé que le SIREB n'a pas émis la totalité des titres de recettes correspondant à la participation des communes au titre de l'année 2015. Un titre complémentaire a été émis par le syndicat et il y a lieu de prévoir une décision modificative budgétaire afin de compléter les crédits à l'article 658 qui sont insuffisants.

Il est donc proposé la décision modificative n°1 au budget de l'assainissement collectif pour un montant de 8 000 €.

- Article 618 : - 8 000 €

- Article 658 : + 8 000 €

Cette adaptation n'affectera pas l'équilibre budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés la décision modificative n°1 du budget assainissement 2016 :

- Article 618 : - 8 000 €

- Article 658 : + 8 000 €

B. ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES

Parcelle cadastrée section AB n°1

Délibération n°2016_50

Par courriel du 4 mai 2016, Madame ALDEBERT, sur les conseils du Notaire en charge de la succession de Monsieur et Madame Roger JOUANNO, a proposé à la commune l'acquisition de la parcelle de 435 m2 cadastrée section AB n° 1 au lieu-dit « Le Pont au Charroi », classée en zone naturelle au PLU (emplacement réservé n° 5 pour la création d'un espace vert).

Considérant qu'un procès-verbal de bornage a été fourni, Monsieur le Maire indique que le prix de vente proposé de 500 € peut être acté.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- *Donne son accord pour l'achat de la parcelle cadastrée section AB n° 1 au lieu-dit « Le Pont au Charroi » d'une surface de 435 m2 pour un montant de 500 €.*
- *Dit que les frais d'actes seront pris en charge par le budget communal.*
- *Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du compromis de vente et de l'acte de vente à l'Etude Notariale d'Auneau.*
- *Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de toutes les formalités administratives et comptables.*
- *Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général communal.*

Immeuble cadastré section AD n°80 - Rue de la Poterie

Délibération n°2016_51

Par courrier du 21 juin 2016, Madame Annie BOUDROT, a fait part du souhait émis par sa tante, Madame Yvette FERRER de céder à la commune d'Aunay-sous-Auneau pour l'Euro symbolique sa propriété en l'état, cadastrée section AD n°80, 5 rue de la Poterie. Il est précisé que la propriétaire n'est plus en mesure d'assurer l'entretien de cet immeuble. Celui-ci pourrait donc constituer une réserve foncière pour la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- *Donne son accord pour l'achat de la propriété cadastrée section AD n°80, sise 5 rue de la Poterie pour l'Euro symbolique.*
- *Dit que les frais d'actes seront pris en charge par le budget communal.*
- *Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du compromis de vente et de l'acte de vente à l'Etude Notariale d'Auneau.*
- *Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la réalisation de toutes les formalités administratives et comptables.*
- *Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général communal.*

C. TIRAGE AU SORT PRÉLIMINAIRE DES JURÉS D'ASSISES 2017

Délibération n°2016_52

Conformément aux instructions préfectorales, il est procédé au tirage au sort préliminaire de 3 personnes à partir de la liste électorale communale. Les personnes tirées au sort en séance qui seront prévenues par courrier sont les suivantes :

- *Madame Nathalie HOCTIN*
- *Monsieur Daniel AUBRUN*
- *Madame Claudine DESSENNE née LE GAL*

D. SUITE À DONNER POUR LA POURSUITE DE LA RÉNOVATION DES TABLEAUX DU CHEMIN DE CROIX DE L'ÉGLISE

Délibération n°2016_53

Il est rappelé que par délibération n°2016_11 du 23 février 2016, le Conseil Municipal a autorisé la restauration d'un tableau du chemin de croix de l'église par Madame Dominique EYMOND. Il avait été précisé que le Conseil Municipal déciderait ou non de poursuivre la restauration des autres tableaux au vu du résultat obtenu. Monsieur Alex BORNES informe l'assemblée municipale que la restauration du premier tableau est satisfaisante.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de lancer la restauration de l'ensemble des tableaux du chemin de croix.

Il est précisé que ce programme ainsi que la restauration du tableau de St Eloi inscrits au budget communal seront financés par les subventions obtenues de la Région, de l'Etat, du Conseil Départemental et du produit de la souscription à la Fondation du Patrimoine. Il est également précisé que l'association St ELOI financera la dépense nette restante.

Le devis de Mme EYMOND correspondant à la restauration des tableaux du chemin de croix s'élève à la somme de 8000 € plus les éventuels frais de transports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- *Approuve le devis de Madame Dominique EYMOND pour la restauration des tableaux du chemin de croix de l'église pour un montant de 8000 € plus les éventuels frais de transports.*
- *Dit que les dispositions seront prises pour le versement d'acomptes en fonction de l'avancement du travail du prestataire.*

7 – INFORMATIONS COMMUNICATIONS – FÊTES ET CÉRÉMONIES - INTERVENTIONS DIVERSES

Planification des prochaines réunions du Conseil Municipal :

- Mardi 12 Juillet 2016 à 18h30 (au programme de cette réunion : La désignation du prestataire pour la fourniture des repas au restaurant scolaire, les tarifs de la restauration scolaire 2016/2017, le contrat relatif à l'encadrement des élèves durant la pause méridienne, la désignation de l'entreprise en charge du renforcement du réseau AEP route de Chenevelle, les rapports du délégataire et de Maire 2015 pour l'eau et l'assainissement).
- Mardi 2 août 2016 à 18h30 (pour arrêter le PLU mis en révision).
- Mercredi 28 Septembre 2016 à 18h30.

- Communication des lettres de remerciements suite au versement des subventions communales (Prévention routière, Coopérative de l'école maternelle, Association St Eloi, Amicale des Sapeurs-Pompiers, Amicale Fanfare).

- Fêtes communales :

14 juillet : Cette année seront proposés uniquement la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice le 13 juillet au soir

Nocturne de septembre : La prochaine réunion consacrée à l'organisation est fixée au 1^{er} juillet.

Interventions diverses :

- Monsieur Patrick RIVARD, au titre de la sécurité routière s'interroge sur la nécessité de renforcer la signalisation : Au carrefour de la rue Hélène DELANGLE et la Rue Auguste BLANQUI, ainsi qu'au carrefour du RD 130 et de la Rue de la Laiterie.

- Toujours concernant la sécurité routière, Madame Sylvie RIVAUD indique que depuis la modification de la signalisation « stop » au carrefour de la rue de Bretonvilliers et de la Rue Hélène DELANGLE, il est constaté une vitesse parfois excessive des véhicules en provenance du bourg ou de Bretonvilliers.

- Monsieur René BONNET suggère de prévoir un stationnement réglementé par alternat rue de Paris et Rue Emile CARRE (Comme celui mis en place rue du Petit Mont et rue du Grand Mont).

- Monsieur René BONNET fait part de son souhait de prévoir des sanctions à l'encontre des personnes qui ne respectent pas l'interdiction de brûlage ainsi que dans le cadre du non-respect des règles de l'urbanisme pour les travaux réalisés sans autorisation par les particuliers.

- Des administrés souhaiteraient la modification du nom de la commune : Commune d'AUNAY (et non plus commune d'AUNAY-SOUS-AUNEAU).

8 – DATES À RETENIR

- Mercredi 29 juin 2016 à 17h : Réunion trimestrielle à la bibliothèque municipale.

- Mercredi 29 juin 2016 à 19h15 à la mairie : Réunion du CCAS.

- Vendredi 8 juillet 2016 à 9 h : Ouverture des plis du programme de renforcement du réseau AEP de la route de Chenevelle par la commission MAPA.

- Vendredi 8 juillet 2016 à 10h00 à la mairie : Réunion trimestrielle avec VEOLIA.

- Mardi 12 juillet 2016 à 18h30 à la mairie : Réunion du Conseil Municipal.

La séance est levée à 19h55.

Le secrétaire de séance,

Vu, le Maire,

Alex BORNES

Jacques WEIBEL

PROCÈS VERBAL AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL

« www.aunay-sous-auneau.fr »

Rubrique « La vie municipale / le Conseil Municipal / Procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal »

LE 1^{ER} JUILLET 2016